

Strasbourg, le 7 novembre 2025

## Une ambition nouvelle pour le Marché d'intérêt national de Strasbourg

Ce vendredi 7 novembre, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a validé l'attribution de la délégation de service public relative à la gestion du Marché d'intérêt national (MIN) de Strasbourg au groupement SAMINS-SERS pour une durée de vingt ans.

Situé au cœur de la Ceinture verte, le MIN de Strasbourg a été créé, comme les 16 autres MIN de France, en 1953 et confié depuis 1966 en gestion à la SAMINS, dont la délégation actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le nouveau contrat de gestion va permettre une modernisation d'ampleur de ce site de 15 hectares, participant à la réalisation des objectifs du Projet alimentaire territorial et du Plan climat de la collectivité.

Afin de positionner le marché d'intérêt national de Strasbourg comme un maillon central de la politique métropolitaine en matière d'économie durable et notamment de soutien aux agriculteurs et artisans locaux, un programme d'investissement de 44 M€ est prévu, étalé sur la durée du contrat et complété par 10,8 M€ pour le gros entretien et réparation.

En plus de conforter les activités économiques alimentaires traditionnelles, le projet proposera de nouveaux services renforçant son attractivité et sa compétitivité, avec notamment :

- La rénovation et modernisation des bâtiments (36 000 m<sup>2</sup>) et le déploiement d'un mix énergétique 100 % renouvelable (géothermie, biogaz, photovoltaïque, chaleur fatale, méthanisation) qui permettront des économies d'énergie conséquentes et une meilleure résilience économique des opérateurs ;
- Le développement d'une logistique du dernier kilomètre décarbonée (hub logistique mutualisé, cyclo-logistique, bornes électriques) contribuant à optimiser les déplacements de marchandises, à proposer une offre logistique vertueuse et à diminuer la pollution de l'air ;
- Des nouveaux services afin de promouvoir les approvisionnements agricoles locaux avec notamment la création d'un carreau des producteurs locaux (500 m<sup>2</sup>) concourant à la structuration des filières agricoles locales et au développement d'une économie locale durable et moins émettrices de gaz à effet de serre ;
- La création d'espaces mutualisés (cuisine partagée, salles de réunion ou de convivialité, espace R&D) et d'un pôle de solidarité alimentaire (1600 m<sup>2</sup>) afin que le MIN puisse soutenir activement la politique de solidarité et de lutte contre les gaspillages déployées dans le cadre du Projet alimentaire territorial, en

Contact Presse :

Service presse – [info.presse@strasbourg.eu](mailto:info.presse@strasbourg.eu) – 03.68.98.68.71  
[strasbourg.eu/espace-presse](http://strasbourg.eu/espace-presse)



favorisant les synergies et les complémentarités des acteurs locaux œuvrant dans le champ alimentaire.

- La végétalisation et déminéralisation du site (36 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts) concourant à la reconstitution de la Ceinture verte de Strasbourg, à une meilleure résilience aux canicules et aux inondations, tout en offrant un cadre de travail plus favorable à la santé.

La mise en œuvre du contrat s'appuiera sur une gouvernance ouverte et partenariale, associant opérateurs et décideurs publics à travers des comités de coopération et de concertation. Le contrat entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

